



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 octobre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), pour les exercices 2018 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête « Se connecter : quel accès effectif au numérique dans les territoires ? » qui constituera un chapitre du rapport public annuel 2026 des juridictions financières, dont le thème est « L'action publique en faveur de la cohésion et de l'attractivité des territoires ».

[Consulter le rapport](#)

Ardèche Drôme Numérique (ADN) est un syndicat mixte créé en 2007 par les départements de l'Ardèche et de la Drôme pour mettre en œuvre leur compétence en matière de communications électroniques sur la part du territoire en carence d'initiative privée (636 communes sur les 698 des deux départements). Les membres historiques sont la région Auvergne-Rhône-Alpes et les deux départements, rejoints par les 27 EPCI ayant leur siège en Ardèche et en Drôme au moment du déploiement de la fibre au domicile (« FttH ») en 2014.

Entre 2008 et 2011, ADN a porté la création d'un premier réseau d'initiative publique (RIP) comprenant un maillage fibre optique structurant vers les entreprises et quelques particuliers en logements collectifs sociaux, ainsi qu'une partie du réseau cuivre pour améliorer les zones moins bien pourvues en ADSL. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) adopté en 2013, après le déploiement de ce RIP 1, réaffirme l'approche bi-départementale, élément central du projet, le choix de la fibre optique comme support du très haut débit fixe, et un déploiement de la fibre au domicile (« FttH ») sur 97 % du territoire qui sera effectué dans un second RIP.

Le déploiement du RIP 1 a été réalisé dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) concessionnée, c'est-à-dire que le réseau a été déployé par le délégataire, mais qu'il reviendra en propriété à ADN à l'issue de la partie exploitation de la DSP (sur 25 ans). Pour le RIP 2, ADN a fait le choix d'un montage juridique mixte avec une partie conséquente (78 %) pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage ADN, et une partie plus légère pour les raccordements, essentiellement. Cette dernière est portée par le même groupe dans le cadre d'une deuxième délégation, dans laquelle ADN fournit les équipements construits au délégataire, pour qu'il les exploite en affermage sur une durée de 19 ans. Le délégataire exploite par ailleurs la partie du réseau qu'il a construit et qui reviendra à ADN à l'issue de la DSP (concession). ADN devrait atteindre une couverture à 97 % du territoire fin 2025.

Le coût du déploiement des deux RIP aura atteint respectivement 123 M€ pour le RIP 1 et 597 M€ pour le RIP 2, qui est encore en cours. L'investissement initial est porté à 75 % par des fonds publics (dont Etat 20 % ; ADN 20 % ; EPCI 14 % ; Région 9 % ; départements 9 % ; FEDER 3 % du total) sur l'ensemble des deux RIP, et à 25 % par le délégataire qui fait l'avance de l'investissement, qu'il amortit sur la durée de la délégation, tout en permettant de dégager un taux de rendement pour rémunérer ses actionnaires. La part du délégataire sur le RIP 1 est de 59 % et celle sur le RIP 2 de 17 %.

La situation financière d'ADN de 2018 à 2024 reflète la phase de déploiement de la fibre aux particuliers (« FttH ») qui est en train de s'achever, avec des montants d'investissement particulièrement élevés. L'encours de dette augmente fortement avec les levées d'emprunt liées au déploiement « FttH », et se situe à 82,4 M€. Le syndicat doit encore emprunter 64 M€ pour boucler le plan de financement. L'encours de dette connaîtra un pic à 136 M€ en 2026, avant de décroître progressivement. Au vu du dynamisme des ressources du cycle d'exploitation, notamment des redevances, la capacité de désendettement devrait rester sous les seuils prudentiels jusqu'à l'extinction de la dette.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)